

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ECHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
- Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAYAUD, MILON, et M^{lre}
NIYERLET, libraires ;
- A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 5 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 39 minut. soir, Omnibus.
3 — 43 — — — Express.
8 — 19 — — — matin, Poste.
8 — 52 — — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

12 heures 50 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 44 minut. mat. Express.
11 — 42 — — — matin, Omnibus.
6 — 11 — — — soir, Omnibus.
9 — 20 — — — Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

2 heures 47 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 42 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements dem-
andés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Nous avons constaté plusieurs fois, en les démen-
tant, les bruits que l'on se plaît à faire courir sur
les projets de départ que formerait le Saint-Père.

Ces bruits, si souvent démentis, sont de nouveau
répandus par des journaux étrangers.

Nous sommes plus que jamais en mesure d'affir-
mer que les intentions attribuées au Saint-Père n'ont
aucune espèce de fondement.

Il n'est pas de bruit absurde, pas de nouvelle ri-
dicule que la malveillance ne se plaise à répandre.

Et, à ce point de vue, la presse étrangère ne se
lasse pas de fournir à la crédulité publique les plus
sottes inventions.

Il a paru, il y a quelques jours, une brochure
dont le bon sens public a fait justice et que nous n'a-
vons signalée nous-même que comme un modèle des
aberrations familières à l'esprit de parti.

Il n'en est pas moins vrai qu'on n'avait pas craint
d'attribuer à la brochure du Pape et l'Empereur une
origine qu'elle n'a pas.

Aujourd'hui la même tactique se renouvelle à pro-
pos d'une brochure, qui n'a même point encore paru,
et qui, dit-on, aurait pour titre : *Le Trône et l'Autel*.

Est-il besoin de renouveler, à ce propos, des dé-
mentis si souvent donnés, et d'affirmer que de pa-
reilles œuvres sont tout à fait étrangères aux inspi-
rations qu'on leur attribue ?
(Pays.)

Nous lisons dans le *Morning-Post* la dépêche sui-
vante en date de Paris :

« Le bruit répandu d'un conflit entre le général
de Goyon et un général sarde, relativement à la
question des frontières, est dénué de fondement.

« Il est faux également que la Sardaigne ait pro-
testé au sujet du canon laissé aux Français par les
troupes napolitaines qui se sont réfugiées dans les
Etats pontificaux.

« La question soulevée par l'entrée d'un nom-
breux corps d'armée dans le territoire romain, avec
les conséquences qu'elle peut avoir, reste pendante

et n'a donné lieu, quant à présent, ni à négociations
ni à protestations. »

L'Ami de la Religion publie une circulaire de
S. Em. le cardinal archevêque de Paris au clergé de
son diocèse pour recommander l'œuvre du denier
de Saint-Pierre.

Ce journal ajoute qu'il publiera prochainement un
mandement de M^{rs} l'archevêque d'Avignon sur le
même sujet.

Un journal de Turin, *l'Italie*, prétend, d'après
des bruits qui courent dans cette ville, que le gou-
vernement du roi a ouvert des négociations avec la
Suisse pour un échange de territoire sur la frontière
des Grisons. Le Piémont céderait les vallées de Li-
vigno et de Lei et aurait en compensation celle de
Poschiavo jusqu'au Bernino. A ces conditions, le
gouvernement donnerait son adhésion au projet du
conseil fédéral de détacher les cures du canton du
Tessin de la juridiction de Milan et de Côme. Le
droit de l'Italie sur la vallée de Poschiavo est incontestable, dit ce journal, mais les gouvernements qui
se sont succédé en Lombardie ont négligé de l'exer-
cer; c'est pourquoi la Suisse, forte de sa possession,
veut poser ses conditions.

Nous recevons de Turin la nouvelle que, dans un
conseil des ministres qui aurait été tenu le 20, une
discussion se serait engagée sur plusieurs points sou-
mis aux délibérations du conseil.

La plus importante des questions portait sur l'op-
portunité d'une nouvelle convocation du parlement
et sur les moyens à prendre pour obtenir le meilleur
résultat.

Une partie du conseil, en demandant la dissolu-
tion du parlement actuel, était d'avis que l'on se
bornât purement et simplement à une réélection
parlementaire, faite au moyen des éléments électo-
raux actuellement existants, augmentés des votes
des populations récemment annexées.

D'autres membres du conseil auraient émis cette
opinion qu'à la suite de la dissolution du parlement
actuel, la question ne pouvait être résolue que par

l'élection de députés ayant qualité pour former une
assemblée constituante.

On comprend la gravité d'une pareille délibé-
ration, dont le résultat ne nous est point encore
connu.

Le Times, préoccupé au plus haut point des pro-
jets de Garibaldi, et désireux sans doute de coopé-
rer, pour sa part, à l'œuvre de l'ex-dictateur, prend
la peine ou se donne le plaisir de tracer le plan de
campagne du futur conquérant de la Vénétie.

Garibaldi, pour commencer son entreprise, devra,
selon *le Times*, débarquer sur la côte de la Dalmatie
et pénétrer dans le Montenegro, soulever les popu-
lations des Montagnes-Noires, afin de forcer les
Autrichiens à conserver des forces considérables de
ce côté pendant que les Piémontais seront engagés
du côté de la Vénétie.

Les Garibaldiens et les Monténégrins peuvent ten-
tir le pays pendant beaucoup plus de temps qu'il ne
serait nécessaire pour la délivrance de la dernière
province italienne, et ce serait assuré par l'insur-
rection de la Hongrie qui, selon toute apparence,
est inévitable.

Des gens très-prononcés dans leurs opinions en
faveur de l'Autriche pensent que l'Autriche n'a de
salut qu'en rendant la Vénétie à tout prix; sans
cela une tentative sera dirigée sur cette province,
et il est certain que la Hongrie profitera de l'occa-
sion.

Les Hongrois sont beaucoup plus actifs qu'on ne
le suppose; de vastes dépôts d'armes sont à leur dis-
position. Les Hongrois seraient fort désappointés si
les Autrichiens étaient moins entêtés, car leur
meilleure chance est la Vénétie. Et cependant jusqu'à
ce jour il n'y a encore aucun signe que l'Autriche
veuille accepter la seule conclusion de nature à
ajourner, sinon à prévenir la dissolution de l'em-
pire. L'Autriche connaît le danger qui pèse sur elle
et est résolue à la guerre.

Telle est la politique stratégique du *Times* pour le
moment. Lorsqu'il changera de manière de voir,
nous nous empresserons de le faire connaître à nos
lecteurs.
(Le Pays.)

Les nouvelles d'Allemagne donnent à penser que

FEUILLETON

LA HUCHE AU PAIN.

Bénie soit la huche où la farine se change en pain quod-
idien !

Les manches retroussées jusqu'aux épaules, Marguerite
plonge dans la pâte ses bras blancs et vigoureux. Les
marmots de la métairie espèrent bien qu'elle ne leur re-
fusera pas de quoi faire une bonne galette au beurre dès
que le beurre sera pris; — car Jeannette bat la crème
dans la baratte pendant que sa jeune tante pétrit le pain
dans la huche.

Le bonhomme Laboureux, le plus sage des sept sages
du canton, repase sa faux en chantonnant. Son valet
de charrie, la fourche en main, descend à l'étable où
Toinon, la vieille servante, achève de traire les vaches.
La mère Laboureux avive le feu sous le chaudron; ses
grands gars sont aux champs, et sa bru, Catherine, au
marché.

Dame ! il y a de l'ouvrage pour tout le monde, et de
la gaieté de même, Dieu merci ! puisque la farine ne
manque pas dans la huche où elle se change en pain
quotidien.

Le four chauffe, le soleil brille, la senteur des champs
est douce à respirer et l'herbe fleurie réjouissante à
voir.

Honni soit qui fera l'éloge des villes où les huches sont
des pétrins !

Dans les villes, le nom du pétrin est ridicule et triste.
L'ouvrier nocturne qui, baigné de sueur, travaille tout
nu à pétrir notre pain y porte le nom lugubre de *geindre*.
Tomber dans le pétrin, être dans le pétrin sont
des expressions dérisoires. Et l'on ne manque pas de dire
que je me mets dans le pétrin, parce que je rends hom-
mage à la bonne huche au pain, revêtue de bois de
chêne noirci et fermant par le bas à deux battants
comme un buffet, où, après l'ouvrage, Marguerite
rangera le levain, les raclettes, le petit tamis et la
banaste, le panier rond où le sac contenant le reste de
la farine.

Honni soit qui me jetera la pierre, et bénie la huche
placée en évidence sous une image colorée represen-
tant le consolant évangile de la multiplication des pains.

Le four chauffe, les bois reverdissent et la brise qui
nous apporte les parfums des prairies chante gaiement
dans nos cœurs.

J'embouche un pipeau champêtre.

Je voudrais célébrer sur un air bucolique la huche
noire où Marguerite pétrit le pain de la ferme. Pour une
fois, je voudrais tourner le dos à la ville, la face et la
plante des pieds au foyer campagnard du bonhomme
Laboureux.

Sa bru Catherine ayant fait l'acquisition d'une belle

armoire de noyer, proposa de la mettre à la place de la
vieille huche au pain.

— Ton armoire est superbe, ma fille, dit-il en sou-
riant, tu l'as choisie comme il faut, et sans la payer
trop cher; mais quand tu m'auras écouté, tu ne pense-
ras plus à déranger pour elle le premier de tous les me-
ubles du monde.

Catherine fit un mouvement de surprise, prit un esca-
beau et s'assit.

La mère Laboureux, qui filait au coin du feu, réclama
le silence, Marguerite, qui venait de nettoyer et de re-
fermer la huche, Jeannette dont le beurre était fini, les
marmots qui avaient mangé leur galette, les grands
gars de retour des champs, tous, jusqu'à la servante
Toinon et au valet de la charrie, s'approchèrent curieu-
sement.

— Oui, mes enfants, reprit le bonhomme, si l'his-
toire est un brin ancienne, dame ! c'est que ce n'est pas
d'hier qu'on mange du pain.

— Ah ! fit Jeanne, est-ce qu'on n'en a pas toujours
mangé depuis le père Adam ?

— Depuis le père Adam, si, tout juste, et voilà aussi
pourquoi l'histoire est un brin ancienne.

Laboureux sembla regarder, tour-à-tour chacune des
pièces principales de son mobilier campagnard, les lits à
grands rideaux de serge verte, la table massive, les
bancs, les chaises, les armoires, sans excepter l'armoire

le cabinet de Vienne veut persévérer dans la voie des réformes où il est entré, et la développer même dans le sens des désirs plusieurs fois exprimés par la majorité du pays.

Les chances pour la conférence relative aux affaires hongroises que l'on dit devoir se réunir à Gran sont considérablement diminuées, selon une dépêche de Pesth du 20 novembre. On doute même que cette conférence puisse avoir lieu dans le courant de cette année.

L'empereur d'Autriche est arrivé à Vienne mercredi soir.

L'archiduc Maximilien est parti le lendemain pour Trieste.

Une dépêche de Londres dit que les directeurs de la Banque de Turquie, dans leur séance du 21, viennent d'arrêter les solutions nécessaires pour opérer le remboursement à Constantinople des kaïmés du papier-monnaie pour les retier de la circulation.

Il résulte de l'instruction suivie à Madrid, à propos de l'attentat commis à la Puerta del Sol contre la vie de la reine, que le ministère public et les médecins chargés d'examiner le coupable ont constaté qu'il était atteint d'aliénation mentale.

Le congrès espagnol a adopté, à la majorité de 136 voix contre 15, la dotation de l'infante Cristina-Conception. Après une discussion très-animée, une partie de la minorité modérée s'est abstenue de voter. Le gouvernement a présenté aux cortès des documents diplomatiques relatifs à Rome et à Naples. — Havas.

D'après la *Gazette officielle de Turin*, le roi Victor-Emmanuel, après avoir visité la Sicile, ne retournerait pas à Naples, mais se rendrait immédiatement à Turin.

On travaille sans relâche dans l'arsenal de cette dernière ville à rayer les fusils et à mettre les canons en état; on construit une batterie par semaine.

L'*Espero* assure qu'une maison de Brescia aurait reçu l'ordre de fournir pour le 15 décembre prochain une grande quantité de bombes.

Nous sommes informés que le roi Victor-Emmanuel n'avait pas encore quitté Naples le 20, pour se rendre à Palerme, et on ignorait le jour définitivement fixé pour ce voyage, ainsi que la route qu'il devait suivre.

Toutefois, il paraît décidé que Sa Majesté a renoncé à aller par terre jusqu'à Reggio, comme on l'avait dit d'abord. (Pays.)

D'après une dépêche de Turin du 22 novembre, Sa Majesté doit partir lundi pour Palerme.

L'*Opinione* dit que les négociations entamées avec le gouvernement pontifical pour la restitution du matériel appartenant aux troupes bourbonniennes entrées sur le territoire romain ne sont pas encore terminées.

Un décret du commissaire général Pepoli confisque les biens de la Compagnie de Jésus situés sur le territoire de Pérouse. — Havas.

neuve de sa bru Catherine; puis, il dit sentencieusement :

— Pour s'asseoir, on n'a besoin ni de bois ni de chaises, pas vrai? Pour se coucher, on se passe bien d'un lit; vous avez souventes fois dormi sur l'herbe ou sur la paille. Pour manger, il ne faut pas ce qu'on appelle une table et de même de tout le restant, mais sans une huche ou un pétrin, qui est quasiment pareille chose, on ne peut pas faire du pain.

— C'est pourtant vrai, ça! dirent à la fois Marguerite, Toïnon et plusieurs autres.

— Le père Adam, s'étant bâti une cabane contre le froid et la pluie, y met des feuilles sèches et des peaux de mouton en manière de lit; il y roule pour s'asseoir de grosses pierres et des fagots; même il invente de se creuser un four dans la terre, vu qu'il savait faire du feu devant que d'avoir perdu le paradis, mais il ne connaissait pas le pain.

— Et la galette, grand père? demandèrent les enfants.

— Pas davantage. Notre mère Ève écrasait les grains de blé entre deux grosses pierres, ensuite elle mettait la farine dans de l'eau ou dans du lait, ou encore elle grillait des épis, mais rien de tout ça n'était du pain. Et apparemment, le bon Dieu eut pitié de sa misère, tant qu'un jour, rentrant toute triste dans sa cabane, notre mère Ève voit un ange qui pétrissait dans une belle huche de chêne. Pour lors, elle est saisie et se met à genoux tremblante de peur; mais bientôt elle pleure de joie,

On écrit de la frontière de Mantoue au *Corrière mercantile* :

L'Autriche retire ses troupes dans les quartiers d'hiver pour attendre le printemps. Alors, si les événements de la Bohême, de la Hongrie, de la Carinthie, de la Styrie, de la Croatie, n'ont pas encore contraint François-Joseph à renoncer à toute domination sur l'Italie et à céder la Vénétie moyennant des compensations pécuniaires et territoriales, comme, par exemple, la Croatie turque, l'Herzégovine, nous aurons la guerre.

Le général Nunziante, écrit-on de Turin au *Constitutionnel*, vient d'être nommé lieutenant-général dans notre armée. Aucun commandement effectif ne lui a été encore conféré, mais on pense que son influence et son expérience seront très-utiles pour la réorganisation de l'armée napolitaine. Ainsi il a été nommé membre du comité permanent pour l'inspection de l'infanterie et de la cavalerie.

Les comités de l'émigration vénitienne imitent à l'envi l'exemple de celui de Turin. Il s'arrivent à la fois, de Gènes et de Milan, la nouvelle que, dans une séance qui a eu lieu hier, le général Garibaldi a été nommé par acclamation président de l'émigration vénitienne.

Nous lisons dans une correspondance adressée de Naples à la *Patrie* le passage suivant sur l'état de la garnison de Gaëte.

« A Gaëte, la situation devient de plus en plus rigoureuse pour les troupes de François II : les approvisionnements manquent, les soldats sont réduits à demi-solde et à demi-ration. Les troupes piémontaises refusent les soldats déserteurs partiellement, ils exigent une reddition complète, qui ne peut tarder. Chaque jour on échange quelques coups de fusil. Aucun approvisionnement ne peut plus parvenir à Gaëte par voie de terre.

« Les prisonniers de Gaëte, font, à Naples, un déplorable tableau des souffrances qu'ils ont dû endurer. Privés la plupart de chemises et d'habillements pour se couvrir, ils n'avaient pour se nourrir qu'un grossier pain noir et cinq grains par jour, dont ils ne pouvaient acheter que des caroubes (*sciusselli*), attendu la disette qui se fait déjà sentir à Gaëte. »

En revanche on écrit de Rome au *Monde* :

« Les dernières nouvelles venues de Gaëte portent que le roi ne se laisse point abattre par les revers, et est résolu à lutter jusqu'à la fin. Un de ces aides-de-camp, M. le chevalier François-Xavier Luvà des Ducs d'Adore, est venu à Rome porteur de dépêches pour sa Sainteté et de récompenses honorifiques pour quelques personnages.

« M. de Goyon, qui a mis une certaine bonne grâce à accueillir les Napolitains; M. de Mamony, capitaine d'état-major, envoyé en parlementaire à Terracine, et qui a contribué par son attitude à faire respecter les troupes du roi sur le territoire pontifical, et d'autres officiers français, ont été décorés.

« M. le chevalier Luvà repart pour Gaëte. Ce serviteur dévoué du roi, aussi élevé par ses sentiments et sa bravoure que d'autres se montrent lâches et infidèles, a su se concilier l'estime et le res-

vu que l'ange lui dit doucement : « — Je viens vous montrer la manière de faire le pain quotidien, qui sera la meilleure nourriture de l'homme. » Adam entra et il eut peur aussi; mais Ève lui dit : « Ne crains rien, et remercie Dieu qui, ayant pitié de nous, permet que son ange nous apprenne à faire notre pain quotidien. » Et en chantant un cantique, ils sortirent pour mettre le pain au four; ensuite de quoi l'ange remonte au ciel.

— Et la huche? demandaient les enfants du bonhomme Laboureur.

— Elle demeura dans la pauvre cabane d'Adam et Ève qui ont fabriqué, eux et leurs fils, et les fils de leurs fils toutes sortes d'autres meubles; mais le premier de tous, la première huche, était l'ouvrage des anges du bon Dieu qui, de toutes les manières, nous donne notre pain quotidien et veut que nous le lui demandions encore chaque matin et chaque soir. Voilà l'histoire, Catherine; tu l'as bien entendue; tu vois l'image que j'ai clouée sur notre mur tout contre notre vieille huche; dis-moi donc maintenant s'il faut la tirer de sa place pour y mettre la belle armoire neuve?

Catherine rougit en souriant et secouant la tête.

— La huche, dit alors le bonhomme, c'est comme l'autel du ménage. — Bénie soit la huche où la farine se change en pain quotidien!

(*Le Monde illustré*).

G. DE LA LANDELLE.

pect de tous ceux qui l'ont connu. Le pape lui a remis des lettres pour Sa Majesté. »

Nous lisons dans l'*Ami de la Religion* :

« M. Cassinis, ministre de la justice, est arrivé à Naples. On attribue à sa venue d'importants projets de réforme judiciaire. On sait qu'à la suite de l'annexion de la Lombardie, la cour de cassation sarde a été transférée à Milan; mais depuis que le piémontisme a envahi et absorbé toute la péninsule, on a été frappé des inconviens qui résulteraient pour l'Italie méridionale et la Sicile d'une cour suprême siégeant à l'extrémité nord du pays.

« Il serait donc question de la supprimer, en la remplaçant par six cours de troisième instance, résidant l'une à Turin, la seconde à Milan, la troisième à Florence, la quatrième à Naples, la cinquième à Bologne et la sixième dans une autre ville qui sera désignée ultérieurement. Il est inutile de nommer cette capitale, on la devine aisément. »

On assure, lisons-nous dans le *Moniteur de l'Armée*, que, par suite d'ordres récents, les troupes françaises vont occuper la ville de Terracine. Nous avons annoncé cette occupation dans notre précédent numéro.

Cette ville, qui fait partie de la légation de Velletri et de la délégation de Frosinone, est située sur la frontière du royaume des Deux-Siciles et sur la mer Tyrrhénienne à environ 80 kilomètres de Rome. Elle doit son nom à un canal que le pape Pie VI a fait établir à travers les Marais Pontins.

Ces marais ont une étendue de 13 kilomètres sur 12. Ils sont traversés par le Garigliano et par plusieurs cours d'eau qui se jettent dans cette rivière. Les environs en sont malsains à l'époque des grandes chaleurs, mais pendant l'automne et l'hiver, ils ne présentent pas cet inconviens. On a fait pour les dessécher de nombreux travaux commencés du temps des Romains par Nerva et par Trajan. D'autres travaux ont été exécutés par Léon X, par Sixte-Quint et surtout par le pape Pie VI, de 1777 à 1781.

L'empereur Napoléon I^{er} avait formé, pour le dessèchement des Marais Pontins, un projet que Léon XII, Pie VIII, Grégoire XVI et Pie IX ont adopté et qui se trouve en partie exécuté aujourd'hui. Ce projet est de tous le mieux conçu et le plus rationnel.

L'occupation de Terracine garantira la frontière des Etats de l'Eglise du côté de l'Est. Indispensable au point de vue stratégique, elle était vivement désirée par les habitants de cette ville, complètement sympathiques à nos soldats. Ils seront ainsi à l'abri des incursions des bandes indisciplinées dont les menaçait sans cesse les événements actuels de cette partie de l'Italie.

On lit dans le *Journal de Rome* du 14 novembre : Le Saint-Père a daigné consentir à ce que la société instituée à Rome pour recueillir le denier de Saint-Pierre prit le nom, le caractère et les privilèges d'une archiconfrérie sous le patronage de l'apôtre saint Pierre, avec la faculté de s'adjoindre d'autres unions et confréries dans tout le monde catholique établies dans le même but, c'est-à-dire celui de secourir le Saint-Siège par les prières et par les œuvres pieuses.

Le général Benedek a commencé avant-hier une tournée d'inspection dans toutes les places de la Vénétie.

Si nos renseignements sont exacts, le général aurait sous ses ordres une armée qu'on n'évalue pas à moins de cent cinquante mille hommes, auxquels on pourrait joindre, par suite de dispositions depuis longtemps arrêtées, une force au moins égale.

Comme on le voit, le total des troupes disponibles dans la Vénétie offrirait, si les circonstances l'exigeaient, un contingent des plus considérables.

Nous pouvons ajouter, d'un autre côté, que les armées italiennes ont reçu, dans ces derniers temps, un accroissement et une organisation nouvelle, qui les mettraient à même de se présenter en ligne dans des conditions meilleures que dans les guerres précédentes. (Pays.)

La *Gazette officielle de Venise* publie un décret qui enjoit aux pères de famille de rappeler leurs fils de l'étranger. Les parents qui persisteront à laisser leurs enfants seront exposés à payer de vingt à deux cents florins d'amende à première réquisition des autorités locales.

La *Gazette de Vienne* reproduit l'ordre du jour suivant publié par le général Benedek à son arrivée à Vérone, le 14 novembre.

« La confiance de S. M. l'empereur, le chef souverain de l'armée, m'a confié le commandement général du pays que je prends immédiatement aujourd'hui,

jour de mon arrivée. Je dois à l'activité zélée et aux connaissances approfondies de mon prédécesseur, actuellement ministre de la guerre, le feldzeugmestre comte Degenfeld, l'excellente instruction et l'aptitude militaire des troupes animées du meilleur esprit qui sont réunies, maintenant sous mes ordres, et aussi je me place avec une ferme confiance à la tête de cette partie importante de la vieille et célèbre armée autrichienne sous le drapeau de laquelle j'ai été élevé.

» J'ai mûri à l'école de notre glorieux feld-maréchal Radetzki ; j'ai monté en grade porté par la grâce de mon Empereur et la chance de la guerre de l'armée avec laquelle j'ai partagé le bonheur et le malheur pendant 38 ans et qui compte dans ses rangs des milliers de camarades et de braves compagnons d'armes que je connais personnellement et qui me sont devenus chers. Je n'oublierai jamais que plusieurs généraux de l'armée que je commande aujourd'hui, étaient encore, il y a un an, mes camarades plus anciens, et j'étais rempli d'un légitime orgueil en voyant mon auguste divisionnaire de la campagne d'Italie de 1849, S. A. I. le brave archiduc Albert, se subordonner à moi avec une noble abnégation. C'est à l'armée, comme à moi son chef, de nous montrer dignes de cette magnanimité qui nous honore. Je reconnais pleinement la grande responsabilité du commandement qui m'a été confié ; mais je le prends sans hésitation, dans la conscience de ma force morale et de ma ferme volonté, avec une fidélité dévouée pour notre Empereur et chef militaire et le sentiment sacré de l'honneur du soldat.

» Je prends le commandement et veux l'exercer sévèrement et avec bienveillance, fermement et avec justice, sans arrogance dans le bonheur, avec calme et sans découragement dans le malheur. Que chacun de nous remplisse avec joie et amour du service les devoirs de sa charge et de sa position. Je compte sur la participation la plus obéissante, et, quand les circonstances l'exigeront, sur la coopération libre et responsable de chacun à l'accomplissement du grand but. Que nos efforts tendent incessamment à avoir soin du soldat, à ménager le citoyen paisible ; mais que l'honneur de l'armée nous soit sacré avant tout. Je me confie vis-à-vis de la grande gravité de l'avenir sur la discipline et la bravoure des troupes, sur ma droite volonté, sur mon ancien bonheur de soldat et sur la bénédiction divine. Nous voulons donc vivre ainsi en fidèles et braves soldats de l'Empereur ; et, si le jour du combat arrive, vaincre ou mourir avec honneur. Vive l'Empereur ! »

Le *Times* du 20 novembre publie la protestation du gouvernement pontifical contre l'annexion de l'Ombrie et des Marches à la Sardaigne par le vote des populations. En voici la traduction d'après la *Patrie* :

« Le Saint-Siège s'est plaint, tout récemment, de l'invasion violente, faite dans plusieurs provinces des Etats Pontificaux, postérieurement à celle déjà effectuée en Romagne, par un gouvernement voisin, qui, dominé par l'ambition extravagante d'étendre son règne sur toute l'Italie avec les dépoilles des autres souverainetés légitimes, a entrepris et poursuit encore l'accomplissement de ses desseins pervers, ignorant et méprisant tous droits, comme celui qui ne reconnaît pas d'obstacle à son esprit effréné d'usurpation.

» Après s'être emparé des Marches, de l'Ombrie et d'une partie du Patrimoine, au moyen de la violence la plus hostile et d'une guerre conduite à la manière des plus honteuses pirateries, le gouvernement piémontais remplit actuellement la mesure de sa violation de la souveraineté pontificale, grâce à l'insigne abus, déjà mis en pratique par lui dans le pays antérieurement usurpé — d'une prétendue manifestation de la volonté nationale — s'imaginant créer de cette façon un élément valable pour légitimer l'extension du territoire qu'il a déjà usurpé, au mépris des droits d'autrui.

» Inutile ici de noter leurs artifices, aussi frauduleux qu'ignobles, par lesquels on a coutume de préparer et de régler ces appels dérisoires à la volonté populaire ; véritable pression qu'on ose exalter comme le résultat d'une libre manifestation des desirs du peuple. La chose est notoirement démontrée. » Et, au surplus, ce n'est pas la manière dont s'opère ce vote abusif qu'il importe en ce moment de critiquer ou de mettre en relief. Ce qu'il convient, avant tout, de blâmer et de réprover hautement, c'est le renversement de tous principes à l'aide duquel on cherche à introduire dans le droit international moderne un élément éminemment révolutionnaire, destructif des titres sacrés du souverain légitime.

» Quelles que puissent être sur ce point les idées d'un gouvernement qui, en étroite alliance avec la Révolution, lui prête la main comme promoteur et

comme chef, le principe qu'il prétend établir trouve sa pleine condamnation dans les lois immuables de la justice, dans les maximes générales du code des nations, dans les raisons fondamentales de l'ordre civil et social, dans le sentiment enfin de tout peuple bien constitué. Et, à vrai dire, si un principe aussi étrange était jamais établi, quelle souveraineté, quelque forte qu'elle fût de son bon droit, pourrait désormais se croire à l'abri du danger d'être arbitrairement et d'un moment à l'autre ébranlée et détruite ? A quelles fatales incertitudes les gouvernements ne resteraient-ils pas constamment exposés, et avec eux le monde civilisé tout entier, sous l'influence d'un principe aussi fertile de sa nature en agitations, en perturbations et en désordres faits pour conduire à la confusion générale. C'est en se fondant, par conséquent, sur ces considérations si graves que le gouvernement pontifical se trouve forcé de protester contre l'abus commis et qui continue à l'être par le gouvernement usurpant, à l'aide du prétendu appel au vote des populations, pour décider du sort de leur souverain, abus équivalant à l'introduction d'un principe qui, fait litière de toutes choses, marche à pieds joints sur les droits et les prérogatives de toutes souverainetés légitimement constituées, brave et travestit la loi qui, sur la foi de traités solennels et de conventions internationales, préside au gouvernement des Etats, tend au renversement des maximes éternelles et invariables de l'équité, établit, en un mot, le droit monstrueux de l'usurpation, et inocule à la société un germe de funestes inquiétudes et de troubles.

» Les sentiments de haute réprobation avec lesquels les autres gouvernements se sont prononcés à l'égard de la politique de prévarication du Piémont et de l'attitude usurpatrice gardée par cette puissance, aussi bien dans les autres Etats italiens que dans ceux du Saint-Siège, ne permet pas de douter qu'ils ne tombent complètement d'accord sur cette dernière protestation actuellement émise par le gouvernement pontifical, en protection et en défense de la souveraineté temporelle du Souverain Pontife contre la conduite de plus en plus coupable de l'usurpateur qui poursuit son œuvre audacieuse et horrible d'invasion dans les provinces ci-dessus désignées, comme il a déjà fait dans celles des parties des Etats de l'Eglise qu'il s'est antérieurement appropriées.

» Et il y a tout lieu de croire que les gouvernements en question seront disposés à donner leur appui efficace aux justes remontrances de celui de Sa Sainteté, et à soutenir en même temps le bon droit qu'a ce gouvernement de rendre le souverain de Sardaigne ou son administration responsable de tout le préjudice résultant de l'invasion hostile effectuée et maintenue dans les Etats du Saint-Siège, et de demander aux envahisseurs restitution complète. C'est dans cette confiance et dans cette ferme persuasion que le Cardinal soussigné, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, vous invite à communiquer la présente Note à votre gouvernement, etc.

» 4 novembre 1860.

» Signé : G., cardinal ANTONELLI. »

FAITS DIVERS.

L'Empereur a quitté le palais de Saint-Cloud pour les Tuileries, où Sa Majesté a fixé sa résidence. Mardi les ministres se sont réunis en conseil, au palais des Tuileries, sous la présidence de S. M. l'Empereur.

— On lit dans le *Scotsman* :

Lundi au matin S. M. l'Impératrice, accompagnée de M^{me} la comtesse de Montebello, de M^{me} de Saulcy et de M. le marquis de La Grange, est allée visiter l'abbaye de Holyrood. M. Gough a eu l'honneur de recevoir Sa Majesté et de lui faire voir les appartements occupés par la reine Marie Stuart, ainsi que l'abbaye. Sa Majesté a paru prendre le plus vif intérêt à tous les objets ayant appartenu à cette reine infortunée.

L'Impératrice, après avoir admiré pendant longtemps les ruines de cette abbaye, a quitté le palais après avoir remercié d'une façon toute gracieuse M. Gough de ses attentions.

Sa Majesté a été accueillie à sa sortie par de bruyantes acclamations de la part d'une nombreuse assemblée à la porte du palais.

Sa Majesté est rentrée à l'hôtel par le même chemin qu'elle avait pris pour venir.

Un peu après deux heures, Sa Majesté et sa suite sont de nouveau sorties pour visiter le château. Le colonel Ewart, qui n'avait été averti de la visite de l'Impératrice des Français que quelques moments avant son arrivée, a pu néanmoins se trouver assez à temps à l'entrée du château pour lui rendre les honneurs militaires dus à son rang.

Sa Majesté, passant devant le front des troupes qui présentaient les armes, se dirigea vers un sol-

dat décoré de plusieurs médailles et lui fit de nombreuses questions en termes les plus affables sur les faits qui lui avaient valu cette distinction. Le colonel Ewart eut l'honneur d'accompagner Sa Majesté et de lui faire visiter toutes les parties du château, depuis la salle du Trône, l'appartement de la reine Marie, jusqu'à la chapelle de la reine Marguerite.

D'après les nombreuses remarques et questions faites par l'Impératrice, Sa Majesté paraît être parfaitement au courant de tous les faits historiques qui se rattachent à ce château. Sa Majesté a demandé à voir les casernes et a témoigné toute sa satisfaction au colonel Ewart sur tout ce qu'elle avait vu. A sa sortie, l'Impératrice a encore été acclamée par une cinquantaine de personnes assemblées à la porte du château.

— S. M. l'impératrice d'Autriche est arrivée le 20 à Anvers.

La Sa Majesté a trouvé à sa disposition le yacht de la reine Victoria qui doit la transporter à Madère.

— Nous lisons dans le *Publicateur* de la Vendée :

« Nous avons encore à enregistrer un affreux accident de chasse. Le 10 de ce mois, le sieur Dauvergne (Alexandre), âgé de 22 ans, propriétaire-cultivateur, a été trouvé mort à peu de distance du bourg de la Juchère, la gorge traversée par un coup de fusil. Il paraît que ce jeune homme, en voulant franchir un fossé, avait appuyé sur le versant du talus opposé à celui sur lequel il était, son fusil armé, afin de s'en faire sans doute un point d'appui, pendant qu'il saisissait une branche d'arbre pour faciliter son passage. Il est probable qu'en s'appuyant sur son fusil, cette arme a glissé et que le chien a été rabattu soit par le choc, soit par un objet quelconque qui aura fait mouvoir la détente ; le coup est parti, et la charge tout entière est venue frapper le sieur Dauvergne entre le cou et la mâchoire. La mort a été certainement instantanée ; on a trouvé le malheureux jeune homme debout, tenant encore à la main la branche d'arbre qu'il avait prise pour sauter le fossé. »

Pour faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Les nouvelles de Constantinople, du 14, annoncent que le premier versement de l'emprunt français était attendu, c'est une garantie pour la tranquillité encore menacée, surtout en Syrie.

Les chrétiens de Damas, alarmés de nouveau, émigrent en masse vers Beyrouth où le général de Beaufort avait concentré ses troupes. — Le général hongrois Kmety, aujourd'hui Ismaïl pacha, ayant arrêté quelques chefs druses et étant désavoué par Fuad pacha, a donné sa démission. La commission européenne veut que l'enquête soit approfondie.

Le procès du chef druse Djemblad a fait découvrir le plan du complot. — La commission s'est opposée à une exécution trop prompte des coupables. L'action de l'Europe et les secours de l'emprunt ont amélioré la situation. — Havas.

Malgré les doutes exprimés par le *Journal des Débats*, nos renseignements nous permettent de persister à croire les Etats de la Confédération germanique disposés à appuyer l'Autriche en Venétie en cas d'attaque.

Les dispositions générales paraîtraient être déjà prises, et il ne s'agirait plus, le cas échéant, que de la nomination d'un général en chef. (Le Pays.)

Imprimerie de P. GODET, rue du Marché-Noir.

EN VENTE :

Cours d'Art et d'Histoire militaire,

Par JACQUINOT DE PRESLES, 1 fort vol. in-8°.

Cours d'Équitation militaire,

2 vol. in-8°.

Abrégé du Cours d'Équitation,

1 vol. in-18.

Ces Ouvrages se trouvent également chez M. Javand, libraire, rue Saint-Jean.

Avis. — MM. CHOLLET et C^{ie} de Paris, fournisseurs du Gouvernement, nous prient de faire connaître qu'ils ont ajouté à la série de leurs établissements d'Industrie alimentaire, une usine spéciale pour CHOCOLATERIE d'après des procédés nouveaux et perfectionnés. — Expéditions en province et à l'étranger. — Administration, 7, rue Marbeuf, Paris. (556)

BOURSE DU 22 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 03 cent. — Fermé à 70 15

4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 96 25

BOURSE DU 23 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 70 15

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 96 00

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^o TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE
Une Maison et un Jardin,
Sis à Saumur rues Cendrière, Bizard et de l'Ancienne-Messagerie.
S'adresser à M^o TOUCHALEAUME, notaire. (557)

A LOUER
PRÉSENTEMENT.
Une MAISON joignant le Champ-de-Foire, composée de plusieurs chambres, avec cour et jardin; plus écurie et remise, à la volonté du locataire.
S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois, place de la Grise.

Etude de M^o LEROUX, notaire à Saumur.
A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
Le 2 décembre 1860, à midi,
En l'étude de M^o LEROUX, notaire,
MAISON
ET TERRAIN A BATIR.

Situés à Saumur, place de l'Arche-Dorée, près les Bureaux du Sous-Intendant militaire, ayant 51 mètres 80 centimètres de profondeur et 11 mètres de façade sur la place.
On traitera à l'amiable avant l'adjudication.
S'adresser, pour voir la maison, au locataire, et, pour traiter, à M^o LEROUX, notaire. (523)

Etudes de M^o DUTERME et LEROUX, notaires à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
En détail et par lots, au gré des acquéreurs,
LA BELLE
PROPRIÉTÉ DE POCÉ,
Située commune de Distré,
Et par extension sur celles de Bagneux et de Rou-Marson.

Cette propriété, qui dépend de la succession de M. et M^{mo} Jahan, est composée d'une maison de maître avec étage, servitudes, pressoir, caves, pavillon, maison de fermiers, cours, jardins, bosquets, clos de murs, vignes, prés, terres labourables, bois-taillis.
Elle est située sur le bord de la route de Doué à Saumur, à deux kilomètres de cette dernière ville.
S'adresser, pour tous renseignements, à M^os DUTERME et LEROUX, notaires à Saumur, et, pour traiter, à M. COTTIN, demeurant à Angers, rue de Lériers, n^o 3, mandataire des héritiers Jahan, qui se trouvera à Pocé, les premier et troisième dimanches de chaque mois, à partir du dimanche 26 novembre 1860, et à Saumur, les premier et troisième samedis de chaque mois, à partir du 25 novembre, dans l'étude de M^o Duterme, notaire.
Il sera accordé aux acquéreurs toutes facilités pour les paiements. (545)

A VENDRE
Divers morceaux de terre
et prés,
Situés commune de Varennes-sous-Montsoreau, arrondissement de Saumur.
S'adresser à M^o DUTERME, notaire à Saumur, et pour traiter à M. CHATRY, de Bourgueil, qui sera, le dimanche 9 décembre 1860, à Varennes, à l'hôtel tenu par M^{mo} veuve SEVE, et les samedis suivants, à Saumur, en l'étude de M^o DUTERME. (544)

Etude de M^o DUTERME, notaire à Saumur.

BIENS
A VENDRE
A L'AMIABLE
En totalité ou par parties.

- 1^o Une jolie maison de campagne, avec clos de vigne, cour, jardins, cave et pressoir, le tout contenant 49 ares 59 centiares, situé au carrefour des Banes, commune du Coudray.
- 2^o Un clos de vigne, contenant 33 ares, nommé le clos Saint-Jean, joignant M^{mo} Poupard, même commune.
- 3^o Soixante-six ares de terre et vigne, situés à la Vigne-Blanche, même commune, joignant au nord Thoinault, au midi Letivant, au couchant la veuve Poupard.
- 4^o Cinquante-cinq ares de terre et vigne, situés au clos Ribalet, même commune, joignant au midi M. Vallois, au nord le chemin du bois de la Butte, au couchant Abraham.
- 5^o Vingt-sept ares 50 centiares de vigne, à l'Aidregon, dite commune, joignant au couchant Cerclé, au nord Allain.
- 6^o Quatre-vingt-treize ares 50 centiares de terre et vigne, en Malvaux, même commune, joignant au nord M. Ducamp, au midi le chemin du Coudray à Courchamps.
- 7^o Cinq ares 50 centiares de saulaie, à la Barberède, commune de Courchamps, joignant les héritiers Marcili.
- 8^o Seize ares 50 centiares de vigne rouge, au Petit-Clos, commune de Courchamps, joignant au levant M. Menet, au midi le petit chemin qui conduit à Montfort, au levant Languois.
- 9^o Onze ares de terre, à Saint-Aubin, commune du Coudray, joignant au levant la veuve Gasseau, au couchant Guérin.
Il sera accordé, aux acquéreurs, un délai de dix ans pour payer.
S'adresser, pour traiter, soit à M. FOURNIER-CHÉREAU, chirurgien, demeurant au Coudray, soit à M^o DUTERME, notaire à Saumur. (533)

Etude de M^o Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE
APRÈS DÉCÈS.

Le lundi 26 novembre 1860, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^o Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison Blancher, sise à Saumur, place de la Bilange, où est décédé M. DELOUCHE, propriétaire, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.
Il sera vendu :
25 beaux tableaux, dont plusieurs sont attribués à Rembrandt, Teniers et Mignard, quantité de belles gravures encadrées, une très-belle épée et un beau sabre montés tout argent, beaucoup d'argenterie, miniature, tableaux sur cuivre, fouteuils et bergère Louis XV, console antique, livres, belle pendule et candélabres bronze doré, glaces, flambeaux, secrétaires, commodes, armoires, lits, coiffes, matelas, draps, rideaux, couvertures, édredon, nappes, serviettes, beaucoup de cuiverie, bouteilles vides et quantité d'autres objets.
On paiera comptant, plus 5 p. %.

A VENDRE
1^o Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.
2^o Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.
S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

Etude de M^o DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE
Un clos de vigne, bâtiments, cour et jardin,
Nommé le CLOS DU PAVEMENT,
Situé à Chacé,
Contenant 4 hectares 59 ares 77 centiares.
S'adresser à M^o DUTERME, notaire à Saumur, chargé de traiter. (549)

A AFFERMER
UN MORCEAU DE TERRE,
Situé au Chemin-Charrier.
S'adresser à M^o TESSIÉ-BOUTET.

A VENDRE
Une Belle
MAISON BOURGEOISE
Avec Jardin bien arboré.
Pièce d'eau et toutes servitudes,
Rue de Bordeaux.
S'adresser à M^o Clouard, notaire à Saumur. (450)

A VENDRE
UNE MAISON,
Située rue du Prêche, occupée par M. LARDÉ-HUARD.
Elle est composée de quatre pièces au rez-de-chaussée et au premier étage: deux chambres et un cabinet au deuxième étage; greniers, mansarde et cabinet; un jardin, avec soixante pieds d'arbres; pompe, lieux et bassin. (199)

A VENDRE
DEUX PIANOS
L'un droit et l'autre carré.
S'adresser à M. CARON, au Jardin-des-Plantes. (530)

A LOUER
Présentement,
UNE MAISON spacieuse et comode, parfaitement en état,
Avec écurie, remise, galerie, deux terrasses,
Avec droit de promenade et servitudes utiles sur un vaste et beau jardin contigu.
On pourrait louer ou céder du mobilier,
Grand'rué, n^o 49.
S'adresser à M. DABURON, qui y demeure, ou à M^o DUTERME, notaire.

A LOUER
UN APPARTEMENT COMPLET
Avec Ecurie, Remise ou non.
Rue d'Orléans, 99.
S'adresser à M^{mo} veuve LECHAT.

MAISON A LOUER
de suite,
Située place Saint-Michel, vue sur le quai,
S'adresser à M. CHUDEAU père. (547)

A LOUER DE SUITE,
MAISON, nouvellement restaurée,
Rue Royale, n^o 16.
S'adresser à M^o LE BLAYE, notaire à Saumur. (428)

A LOUER
Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise,
Rue des Forges, n^o 10, S'adresser à M^o LEROUX, notaire à Saumur.

M^o BODIN, avoué à Saumur, demande un CLERC.
S'adresser au bureau du journal.

M. SIMON, huissier à Saumur, demande de suite un CLERC. Bons appointements en cas de capacité dans la profession. (533)

UNE MAISON DE BLANC
Demande un Apprenti.
S'adresser au bureau du journal.


AVIS
AUX PROPRIÉTAIRES VIGNOBLES.
DÉPOT UNIQUE pour Maine-et-Loire, du sirop régénérateur, pour adoucir et fortifier les vins, chez A. PIE, droguiste.
Dans la même maison, extrait de Cubéard, pour colorer le vin rouge. (537)

AVIS MÉDICAL.
Le Sirop concentré de Salsepareille composé, de QUET aîné, est reconnu le meilleur Dépuratif du sang et des Humeurs. L'emploi de ce remède, dans le traitement des Dartres et des Maladies Secrètes, dispense des tisanes. Chaque Bouteille a une Etiquette et une instruction avec la signature QUET AÎNÉ. — Dépôt à Saumur, à la pharmacie LEBRUN, rue Royale, 7.

Ancienne Maison LECOMTE
Rue de la Tonnelle.

M^{mo} V^o LECOMTE à l'honneur d'informer qu'elle vient de reprendre la direction de son ancienne MAISON DE CHARCUTERIE, rue de la Tonnelle, qu'elle avait cédée à son fils.
M^{mo} Lecomte espère qu'on voudra bien lui continuer la confiance qui lui avait été autrefois accordée. Rien ne sera changé dans la manière d'opérer, et son intention est de rétablir sa maison d'après les mêmes principes qui lui avaient valu sa réputation depuis 40 ans. (546)

TOPIQUE
PORTUGAIS DE
C. ROUXEL
droguiste à Paris.
DÉPOT UNIQUE
du liniment
anti-rhumatismal
de
Laigniez de Tanville



DÉPOT
à la
pharmacie
MOURE
et chez tous les
pharmaciens de France
DÉPOT UNIQUE
de la
Poudre anti-rhumatis-
mal de Comte, pharmacien.

Ce Topique, seul sans concurrence, guérit radicalement et sans interruption de travail, les couronnemens, blessures par les harnais, javaris, etc. — Le poil repart de la même couleur sur la partie blessée. — Se trouve à Saumur, chez les pharmaciens.

EAU TONIQUE, PARACHUTE DES CHEVEUX
DE CHALMIN, A ROUEN.

Seule composition reconnue infailible par les consommateurs pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle en empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanches; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les font épaissir, les rendent souples et brillants, et empêchent le blanchiment. — GARANTIE. — Prix du flacon, 3 fr. — Fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôts dans toutes les villes de France.
A Saumur, chez M. Balzeau et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs, à Baugé, chez M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur. (4)